



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemagne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 28		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 03/02/2026
Et
Publication du : 03/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemagne s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme DE MEDTS Michelle, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme GANNAT Fanny, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. TOURATIER Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. DUPORT Jean-François à Mme GANNAT Fanny, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme CANGE Josiane à Mme BELLOT Elisabeth, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommée secrétaire : Mme BELLOT Elisabeth

2026-012 – ÉDUCATION MUSICALE DANS LES ÉCOLES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Chaque année scolaire, une subvention peut être demandée au Conseil Départemental du Loiret pour le financement des intervenants en musique auprès des écoles élémentaires, relevant des Centres Musicaux Ruraux.

La commune de Villemagne a signé un protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux. Le tarif de l'heure-année en 2025 est de 2190,97 €, de 2 203,53 € pour 2026.

L'enseignement musical est effectué dans les conditions suivantes :

- Nombre d'élèves suivant les cours : 476
- Date du début des cours : Septembre 2025
- Nombre de classes concernées : 19
- Nombre d'heures de cours hebdomadaires : 11 heures 30
- Durée des cours : 0 heure 45.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 15 janvier 2026,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **De solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'éducation musicale dispensée dans les écoles,
- **D'imputer** la recette correspondante au Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/02/2026

Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Elisabeth BELLOT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>